

Compte-rendu
Conseil municipal du jeudi 17 décembre 2020

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Germain Bilat, René Gruhier, Carlos Madeira Branco, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

➤ **1/ Renouvellement convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités**

La convention avec Ingénierie 70 d'assistance sur la gestion financière, la gestion du personnel, la gestion des administrés, des services techniques et divers (outils bureautique...) prendra fin au 31 décembre 2020. Il convient de la renouveler.

Le conseil municipal décide de reconduire à l'unanimité cette convention avec Ingénierie 70.

➤ **2/ Attribution des subventions pour les associations**

Les demandes de subventions reçues à ce jour concernent les associations suivantes :

- Les Bogs.
- Les chênes d'argent.
- L'amicale des sapeurs pompiers.
- Le patrimoine Oiselay et Grachaux.
- La Romaine.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le montant des subventions suivantes, allouées à chaque association :

- *Les chênes d'argent pour une subvention de 300 €,*
- *Les Bog's pour une subvention de 400 €,*
- *Le Patrimoine d'Oiselay et Grachaux pour une subvention de 300 €,*
- *L'amicale des sapeurs-pompiers pour une subvention de 300 €,*
- *La Romaine (club de foot de Fretigney) pour une subvention de 150 €.*

➤ **3/ Choix des entreprises pour la création et l'aménagement de l'aire de jeux**

Le projet de l'aire de jeux est présenté par la commission aménagement et nouveaux équipements. L'analyse des devis des différentes sociétés sollicitées a été présentée et il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante selon les critères de qualité et de prix fixés par la commission.

Il est ainsi proposé de retenir :

- le devis de la société Proludic pour les équipements de jeux et leur pose pour un montant de 16 135,75 €,
- l'entreprise Poissenot TP pour le terrassement pour un montant de 6 998,40 €
- la société ékip Collectivités pour l'achat de bancs et d'une poubelle pour un montant de 629,61 €.

Le montant total de l'aire de jeux est ainsi évalué à 23 764 € et la part restant à charge de la commune après perception des subventions serait de 13 635 €.

Le conseil municipal approuve le choix des entreprises retenues pour l'aménagement de l'aire de jeux et donne pouvoir à madame le Maire pour signer les différents documents.

➤ Questions diverses :

- **Commission chemins ruraux** (présentation des chemins concernés, budget prévisionnel annuel, présentation du dispositif de la taxe) :

Diagnostic réalisé par la société Renaud de l'état de tous les chemins ruraux et travaux déjà réalisés sur certains chemins (travaux d'élagage).

Germain Bilat expose : Suite à un contact avec l'AMRF : « la taxe peut être mise en place par la commune selon les critères qu'elle aura retenus. Les propriétaires fonciers sont redevables de la taxe et celle-ci peut être répercutée sur les fermiers via les baux conclus ».

Germain Bilat présente les chemins ruraux de Oiselay-et-Grachaux en indiquant les priorités de travaux en fonction de leur état d'entretien :

Les chemins qui nécessitent des travaux d'entretien à ce jour sont :

- plusieurs parties du chemin du château (bouchage de trous + pose de tout-venant : 1 140 € TTC – autour du château : 8 000 € TTC), curage fossé + erasage
- le chemin de Proz (bouchage de trous + curage : 3 444 € TTC).

Le budget prévisionnel d'entretien des chemins ruraux s'élève à 12 000 € TTC.

Les travaux à réaliser en urgence seraient les travaux d'érasage et bouchage de trous sur le chemin de Proz pour un montant de 1 140 € TTC.

Il est proposé de travailler sur la mise en place de la taxe en fonction de différents critères pour établir des simulations en concertation avec les propriétaires concernés.

- **Point CCPR** (tarifs assainissement 2021 / Ordures ménagères) :

✓ **Tarifs « Eau » Oiselay et Grachaux 2021 :**

Pour le Service Eau DSP :

	PART FIXE EAU DSP € TTC		PART VARIABLE TRANCHE 1 EAU DSP € TTC	
	2020	2021	2020	2021
SIE BREUIL (part collectivité) pour BOULOT, ETUZ et MONTBOILLON	26.1599 €	28.9622 €	0.3913 €	0.4588 €
SIE DOUÏNS (part collectivité) pour OISELAY-ET-GRACHAUX	43.1179 €	44.0360 €	0.6126 €	0.6556 €

Tarifs des prestations eau, frais et pénalités liées au service de l'eau :

- Frais de mise en service remboursables (à la souscription de l'abonnement eau) : 14,2180 € HT (15 € TTC). Ces frais de mise en service ne sont dus qu'une seule fois par chaque usager accédant au service et lui sont remboursés lors de son départ du territoire de la Communauté de Communes.
- Frais de relève des compteurs d'eau par des agents CCPR à la demande de l'abonné et en dehors des périodes de relèves prévues par le service de l'eau : 18,9573 € HT (20 € TTC).
- Montant forfaitaire de frais de service pour branchement clandestin : 263.63 € HT (290 € TTC).
- Montant de la pénalité pour branchement clandestin : 1 818,18 € HT (2 000 € TTC).

✓ **Tarifs « assainissement » Oiselay et Grachaux 2021 :**

	PART FIXE ASSAINISSEMENT € TTC		PART VARIABLE ASSAINISSEMENT € TTC	
	2020	2021	2020	2021
OISELAY-ET-GRACHAUX	71.3416 €	72.6904 €	1.0137 €	1.0815 €

- sur la part fixe + 1,35 € (on passe de 71,34 € en 2020 à 72,69 €)
- sur la part variable + 0,07€ (1,08 €)

Tarifs des prestations, frais et pénalités liées au service de l'assainissement :

- Montant forfaitaire de frais de service pour branchement clandestin : 263.63 € HT (290 € TTC).
- Montant de la pénalité pour branchement clandestin : 1 818,18 € HT (2 000 € TTC).

- ✓ Tarifs Ordures ménagères 2021 : L'intercommunalité a décidé de ne pas faire évoluer le tarif des levées de bac (tri et tout ménage). Les tarifs 2021 sont identiques à ceux de 2020.

Le Sytevom ayant annoncé une augmentation de 27 € de la part fixe annuelle par foyer liée au financement du nouveau centre de tri, de l'impact de la Covid, de l'augmentation de la TGAP et de la baisse des primes CITEO. Le montant de la part fixe annuelle passe de 86 € à 97,5 €, en effet, le Conseil Communautaire a décidé d'en prendre une partie à sa charge car le budget Ordures Ménagères le permet. Ainsi, l'augmentation de ne sera que de 11,50€.

- DGD marché de voirie – Rue des Romains : Total définitif des travaux : 108 115 TTC €.
- Travaux de sécurisation des arrêts de bus : les réflexions sont en cours pour engager des travaux de sécurisation sur les deux arrêts.
- Tour de table des délégués de commissions pour un point sur avancement des dossiers :
 - ✓ Déménagement mairie : état des lieux des nouveaux locaux courant Janvier,
 - ✓ Fêtes et cérémonies : panier des anciens distribués et cadeaux de Noël des enfants à venir,
 - ✓ Commission communication : réunion le 22 décembre sur site internet,
- Fermeture de la mairie du 28 décembre au 4 janvier.

